

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Souplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

6 Mai. — M. Doumer, président de la Chambre, passe la journée à Nantes. Il visite le port et assiste à la Bourse à un dîner offert par la chambre de commerce.

— M. Jounart, gouverneur général de l'Algérie, part pour Tlemcen, où il va inaugurer la nouvelle Médersa.

7 Mai. — M. Dubief, ministre du commerce, préside, à Lille, le banquet de la section du comité du commerce et de l'industrie.

— M. Bienvenu-Martin, ministre de l'instruction publique, préside à Auxerre un banquet qui lui est offert par les électeurs de sa circonscription.

— Un appel de réservistes, dans lequel on croit voir l'indice d'une prochaine mobilisation, a été publié à Saint-Petersbourg.

8 Mai. — M. Thomson, ministre de la marine, se rend à Toulon, à l'occasion de la course Alger-Toulon.

— Le sloop *Isabelle*, du port de Royau, a coulé en mer, à la suite d'une voie d'eau. L'équipage a été sauvé par la loubautière du port de La Rochelle.

— Un incendie qui s'est déclaré dans la soirée près de la Néva a détruit une vingtaine de maisons.

9 Mai. — Le romancier Maxime

Gorki reçoit des autorités russes l'autorisation de séjourner en Russie, sauf, toutefois, à Saint-Petersbourg.

— A la Chambre des communes, la question de la neutralité en Extrême-Orient est l'objet d'une discussion assez vive.

— Le roi d'Italie reçoit la délégation française venue à l'occasion de l'inauguration du monument de Victor-Hugo.

— Un cyclone détruit une grande partie du quartier des maisons particulières de Marquette, dans le Kausas. On dit que vingt personnes ont été tuées.

10 Mai. — A Limoges, la gendarmerie disperse les grévistes qui assiégeaient la maison de M. Beaulieu. Ce dernier s'étant refusé à toute concession, la grève continue.

— La digue du marais de Saint-Vincent, à Dax, est emportée par les eaux de l'Adour sur une longueur de 60 mètres.

L'Adour est à 5^m 30 à Dax. La crue paraît avoir atteint son maximum.

11 Mai. — La grève des ouvriers boulangers de Nantes, qui durait depuis un mois, est terminée. Les ouvriers ont accepté les trois propositions votées par les patrons.

— Un télégramme du général Linievitch signale des engagements assez vifs aux avant-postes.

— Le yacht royal anglais *Victoria-and-Albert* arrive en rade de Malte, avec la reine Alexandra à son bord.

— Deux catastrophes se sont produites aux Etats-Unis : à Snyder (Oklahoma), où un grand nombre d'habitants ont été tués par un cyclone, et à Harrisburg (Pennsylvanie), où une collision s'est produite entre deux trains, dont l'un portait de la dynamite, une explosion s'est produite et une cinquantaine de personnes, pour le moins, sont tuées ou blessées.

12 Mai. — Les troubles de Limoges ont une répercussion dans le domaine administratif : le ministre de l'intérieur décide de déplacer M. Cassagneau, préfet de la Haute-Vienne.

— Le chargé d'affaires de Corée auprès du gouvernement britannique s'est suicidé.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Ainsi que nous l'avons annoncé tout récemment, un certain nombre de membres de la Société d'horticulture, ayant décidé de rendre à l'activité cette intéressante corporation que le décès de son président avait plongée dans le marasme, se réuniront en assemblée générale le dimanche 21 mai prochain à 3 heures et demie, en la salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Michel, notaire, vice-président de la Société.

L'ordre du jour de cette séance comprend :

1. Compte rendu financier.
2. Réorganisation de la Société avec révision partielle des Statuts.
3. Renouvellement entier du Bureau
4. Nomination des Commissions.
5. Admission de nouveaux membres.
6. Propositions diverses.

Le 26 avril dernier a eu lieu à Blidah, le mariage de M. Louis Do-

mage, aide-major de 1^{re} classe au 4^e chasseurs d'Afrique à Tunis, avec Mademoiselle Suzanne Galiana.

M. Louis Domage est le fils de notre distingué compatriote M. Henri Domage, directeur de la Société nouvelle de Charbonnages des Bouches-du-Rhône, à qui nous présentons nos vives félicitations ainsi que nos meilleurs vœux pour les jeunes époux.

LONGPERRIER

Les destructions continuent dans les vergers de la région dammartinoise où les arbres fruitiers sont mutilés par un ou plusieurs individus qui décidément n'opèrent que pour satisfaire l'instinct du mal.

MM. Thuillier, Béguin, Margotteau et Moreau, cultivateurs à Longperrier, viennent de signaler à la gendarmerie les dégâts commis dans leurs clos respectifs où les grosses de tous les pommiers ont été cassées.

L'ensemble du préjudice atteint 70 francs environ.

OTHIS

Etienne Gomot, braconnier sans domicile, fait la navette entre les tribunaux de Meaux et de Senlis. Le 5 avril dernier, il a été surpris parmi les collets qu'il avait placés dans la plaine d'Othis.

2 mois de prison et 200 francs d'amende par défaut.

JUILLY

M. le docteur Beuve passait en voiture à Juilly, mardi dernier, vers dix heures du matin, lorsqu'un attelage de bœufs tournant à l'angle de la rue, près de la poste, sous la conduite du jeune Alexandre Dhuitte, bouvier chez Mme veuve Haquin, se mit en travers du chemin, résistant aux efforts du conducteur.

Surpris par cette manœuvre imprévue, et dans l'impossibilité de se garer, l'équipage du docteur fut atteint par les bœufs qui le renversèrent avec sa voiture, sans toutefois qu'il eut aucun mal.

Il n'en fut pas de même de l'infortuné charretier, qui fut blessé aux deux pieds et dut être reconduit chez ses parents, où il reçut les soins empressés des docteurs Beuve et Mourey. Les contusions ayant produit un décollement des chairs, le jeune Dhuitte devra garder la chambre pendant quelques semaines.

MESNIL-AMELOT

La Section des Vétérans des Armées de Terre et de Mer du Mesnil-Amelot se prépare à fêter avec éclat le 21 mai prochain la remise du drapeau de la Section.

En dehors de la fête foraine qui comprendra les jeux et divertissements ordinaires : manèges de chevaux de bois et de vélocipèdes, tirs, balançoires, etc., la cérémonie proprement dite commencera par la remise du drapeau et les discours d'usage, à 4 heures; vin d'honneur à la suite. Le soir à 6 heures banquet, bal à 9 heures.

Espérons que le soleil sera de la partie et entraînera à cette belle fête une foule considérable.

MARCHÉMORET

Le 4 mai, à 2 heures du soir, le sieur Chauffour Jean-Baptiste, 38 ans, garde-champêtre à Saint-Mard, s'est présenté à la caserne de gendarmerie de Dammartin, pour y déclarer que le 27 avril dernier, il s'était rendu à son verger, situé lieudit « la Crouillère », terroir de Marchémoret et y avait constaté que les griffes de deux ans

faites sur 5 pommiers étaient cassées.

Cette stupide mutilation a dû avoir lieu pendant la nuit du 22 au 23 mars dernier; le sieur Chauffour n'a pas de soupçons. Les cinq arbres fruitiers avaient environ 20 centimètres de tour et le dégât s'évalue à quinze francs environ. Le verger du sieur Chauffour est à 1300 mètres du hameau de Lessart, sur le bord de la route départementale, n° 5. Auteur inconnu.

CHEVREVILLE

M. Cochenet, commis des contributions indirectes, dont l'emploi est supprimé, vient d'être nommé à Châlons-sur-Marne.

ANNET

Une caravane de vanniers ambulants stationnait cette semaine sur le bord de la route d'Annet.

L'un des enfants, Louis Pindner, âge de 15 ans, s'amusa imprudemment avec une cartouche sur laquelle son frère vint tout à coup frapper avec une pierre.

L'engin fit explosion et le jeune Louis fut grièvement blessé au bras gauche.

Il a reçu des soins à l'hôpital de Lagny.

MONTHYON

La Société de secours mutuels de Monthyon a tenu le 9 avril dernier son assemblée générale annuelle.

Cette Société dont la fondation remonte au 1^{er} janvier 1898, compte actuellement 170 membres dont 139 membres participants et 40 membres honoraires.

Dans ce nombre sont compris 25 pupilles indigents dont la cotisation à demi-tarif est payée par de généreux donateurs.

La cotisation ordinaire des membres est fixée à 0 fr. 10 centimes par semaine, soit 5 fr. 20 par an.

Les recettes de l'année 1904 ont été de 1028 fr. 00

Les dépenses de 1017 00

Différence. 11 fr. 00

L'actif social comprend :

Fonds libres 973 fr. 95

Fonds com. de retraite . 3165 fr. 00

Montant de 439 livrets

individuels de retraite . . 3135 fr. 00

Espèces en caisse. 14 fr. 00

Total de l'actif. 7284 fr. 95

Depuis sa fondation, la Société, dans cette période de sept années, établit ainsi ses recettes :

Subventions de la C^o et des membres honoraires. . . 1390 fr. 20

Sub. de l'État. int. etc. . 4715 95

Les membres participants ont versé :

1° droits d'entrée (4 fr 30 par membre). 189 80

2° Cotisations ordinaires. 3580 20

3° Suppl. volontaires. . 4027 90

Total général des rec. . 7904 fr. 05

Ses dépenses, dans la même période se décomposent ainsi :

Maladies (69 malades secourus et pour 1259 jours. d'indem. 575 fr. 75

Frais de bureau et divers . 43 35

Total des dépenses. 619 fr. 10

RECETTES. 7904 fr. 05

DÉPENSES. 619 10

Reste en capital net de 7284 fr. 95 qui établit d'une façon indiscutable les bienfaits que les travailleurs ont tiré de l'association mutuelle, qui est devenue à juste titre l'une des plus belles institutions de notre époque.

Ces résultats font surtout l'éloge du

conseil d'administration de la Société de Monthyon qui, au moyen d'une cotisation des plus modestes, a produit un véritable tour de force.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

du 6 au 13 mai 1905

NAISSANCE

10 mai. — Camille-Yvonne, fille de Alphonse Javoux, 36 ans, contre-maître de maçonnerie, et de Joséphine Thévenart, 25 ans.

CONSEIL GÉNÉRAL

Extrait du procès verbal de la Séance du 3 Mai

M. Pelletier, au nom de la Commission des chemins de fer, donne lecture d'un rapport proposant, au sujet de la ligne du tramway de Sevran à Claye :

1° De confirmer la délibération du mois d'août dernier, de voter ferme la subvention du département et de décider ensuite que le Conseil général entend faire bénéficier les communes de la subvention de l'État, au prorata de leur participation dans la constitution du capital ;

2° D'adopter l'avant-projet et de solliciter la déclaration d'utilité publique ;

3° D'autoriser M. le Préfet à signer la convention au nom du département ;

4° De déléguer la Commission départementale pour régler les questions de détail qui pourraient se présenter dans l'intervalle des sessions.

M. Menier demande à M. le Préfet

de vouloir bien aviser immédiatement de son collègue de Seine-et-Oise de la décision prise par le Conseil général.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Menier, au nom de la commission des chemins de fer, donne lecture d'un rapport relatif à la ligne du tramway de Meaux à Dammartin, tendant à approuver les conclusions de l'Administration, en insistant sur la question de savoir s'il y a lieu de porter au compte de premier établissement les intérêts des sommes dépensées pendant la construction et sans en faire une condition suspensive.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Pelletier, au nom de la commission des chemins de fer, propose de ne pas adopter la modification du tracé de tramway de Meaux à Dammartin, aux abords de la ferme de Chambrefontaine.

La Commission regrette que l'exécédent de dépenses de 27.000 fr. lui en permette pas de donner satisfaction aux vœux des communes.

M. Menier ne s'associe pas aux conclusions du rapport de la Commission ; il regrette qu'elle n'ait pas donné satisfaction aux demandes des communes intéressées au raccourci proposé.

Il ajoute que les prévisions de dépenses du service des ponts et chaussées ont été exagérées.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Séance du 4 Mai

Tous les membres sont présents, sauf M. Solvet, absent excuse.

M. Delbet préside. Le préfet assiste à la séance.

Le président, au nom de M. le préfet, fait connaître à M. de Moustier que deux vœux, autres que celui relatif à la suppression des sous-préfectures ont été omis dans son rapport. Ce dernier vœu a été adressé au ministre le 6 septembre dernier. Il ajoute que M. le préfet se propose, à l'avenir, de n'accorder une mention spéciale qu'aux vœux ayant reçu une réponse ministérielle

Le président se fait l'interprète de l'assemblée pour exprimer à M. Cognet, concessionnaire de la ligne de Meaux à Dammartin, ses excuses pour le dérangement qui lui a été causé aujourd'hui.

L'ingénieur en chef donne lecture d'une lettre de M. Cognet, relative aux billets d'aller et retour sur la ligne de Meaux à Dammartin.

Le président appelle l'attention sur l'élévation des tarifs en vigueur sur le réseau de la compagnie des chemins de fer départementaux. L'ingénieur en chef ajoute que les tarifs de la Société des chemins de fer économiques, sont les mêmes que ceux devant être appliqués sur la ligne de Meaux à Dammartin.

M. Labour, au nom de la commission de la voirie et au sujet d'une demande d'abatage d'arbres à Saint-Soupplets, sur la route départementale n° 5, lit une lettre de M. Peyrat, percepteur, et propose de maintenir la décision prise précédemment.

M. Menier se déclare partisan de l'abatage et ajoute qu'il a pu se convaincre sur place de cette nécessité. Les arbres forment un rideau de verdure très élevé qui plonge les habitations dans une obscurité intolérable,

et les enfants cassent souvent les vitres en cherchant à faire tomber les marrons. Il exprime le vœu que ces arbres soient remplacés par des tilleuls susceptibles d'être taillés et en conséquence hors d'état de nuire aux riverains.

M. Lefèvre dit que les marronniers peuvent être taillés aussi bien que les tilleuls. M. Ouvré fait observer qu'on devra attendre au moins vingt ans avant que les tilleuls soient capables d'abriter les passants.

Le préfet maintient les conclusions de son rapport et insiste sur l'opportunité de faire droit aux justes réclamations des riverains.

M. Menier, en réponse à l'objection de M. Ouvré, dit que le jour où l'on sera contraint d'abattre les marronniers, l'on devra les remplacer par de jeunes arbres. Il paraît donc avantageux d'accepter la proposition de la municipalité d'effectuer et d'entretenir à ses frais une nouvelle plantation en tilleuls. Il ajoute qu'à maintes reprises le conseil général a manifesté sa volonté de dégager les perspectives des propriétés habitées dans les agglomérations.

Le président expose, qu'à son avis, la meilleure solution serait de procéder à l'abatage des arbres dans l'agglomération de Saint-Souplet. — La proposition du président est adoptée.

Ephémérides Historiques

3 Mai 1848. — Ouverture de l'assemblée constituante qui confie le pouvoir exécutif à Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin.

4 Mai 1897. — Incendie du bazar de la Charité, à Paris. Cette terrible

catastrophe fait plus de quatre cents victimes.

6 Mai 1817. — La découverte d'un complot bonapartiste à Paris, entraînant vingt-huit condamnations à mort.

7 Mai 1794. — Robespierre, au nom du Comité de Salut public, reconnaît l'existence de l'Être suprême.

8 Mai 1816. — Abolition de la loi sur le divorce introduite dans le Code par Bonaparte.

12 Mai 1594. — Commencement du grand procès entre les Jésuites et l'Université de Paris.

19 Mai 1453. — Jacques Cœur, surintendant des finances, sous le titre d'argentier du roi, accusé faussement de concussion, est condamné, par arrêt, à faire amende honorable, et payer cent mille écus.

21 Mai 1848. — Fête de la Concorde, célébrée dans Paris pour inaugurer la République fraternelle et philosophique.

VARIÉTÉS

Parfums de Reines

L'impératrice régnante de Russie — qui se fournit exclusivement à Paris — ne consacre pas moins de cinquante mille francs par an à ses odeurs, pâtes, savons et eaux de toilette. Bien que la violette, spécialement cultivée pour elle à Grasse, ait toutes ses préférences, elle a un goût si prononcé pour les parfums en général, que, chaque jour, elle fait pulvériser dans ses appartements — y compris les antichambres — les essences les plus variées, telles que : lilas, jasmin, narcisse, jonquille, tubéreuse et violette blanche. L'air est parfois tellement imprégné de senteurs que les personnes attachées à la souveraine en sont indisposées et se sentent obligées de sortir.

L'eau de toilette proprement dite est à base de violettes. Ces dernières sont cueillies à Grasse, entre cinq et sept heures du soir, parce que c'est — au dire de l'impératrice — le moment de la journée où leur parfum est le plus délicat.

Lorsque les caisses arrivent de Paris, les flacons sont essayés au laboratoire de la pharmacie impériale mais c'est une simple formalité. La fabrication française est si soignée, si consciencieuse, que, jusqu'à ce jour, les envois n'ont donné lieu à aucune observation.

La reine-mère d'Espagne affectionnait, jadis, tout particulièrement l'essence tirée d'une variété d'orchidée qui se rencontre seulement aux Philippines. Depuis les événements que l'on sait, elle a renoncé à ce parfum et n'emploie plus que de l'eau d'Espagne, spécialement fabriquée pour elle à Madrid. Pour le bain et la toilette, elle fait usage d'un liquide mystérieux dans la composition duquel entrent de l'eau de roses et un extrait de noix de coco.

S. M. la reine de Roumanie est très fière de ses cheveux blancs et de son teint. Malgré la soixantaine, aucune ride ne dépare son visage ni son cou, et cela tient, paraît-il, à une eau merveilleuse dont Carmen Sylva possède seule la recette.

Cette eau, dit la légende, se fait avec des fleurs que recueillent certaines femmes liées par un serment et travaillant sous la protection d'un cordon de sentinelles chargées d'écarter les indiscrets. L'histoire ne dit pas si la reine distille elle-même ces fleurs, et c'est dommage, car il serait peu banal de voir une association aussi intime de la lyre et de la corne.

Industrie et somnambulisme

On sait que, dans certains états

d'hypnose, les sujets peuvent arriver à dessiner, soit des portraits, soit des croquis d'imagination pure. Généralement ces productions hypnotiques sont assez incohérentes et n'ont aucun caractère artistique, bien défini.

Une jeune femme d'origine allemande, médium très apprécié des spécialistes d'outre-Rhin, fait cependant, pendant son sommeil provoqué, des dessins d'ornement tellement remarquables qu'un important industriel vient de passer un traité avec elle, pour avoir le droit exclusif de les reproduire sur les étoffes et tapis qu'il manufacture.

C'est bien la première fois, croyons-nous, que l'on utilise les créations artistiques d'un médium dans l'industrie décorative moderne. Voilà un débouché nouveau tout trouvé aux professionnelles du somnambulisme et de la catalepsie!

Fantaisies & Excentricités macabres

La femme du roi Gontran obtint de son mari, en mourant, qu'il ferait tuer et enterrer avec elle les deux médecins qui l'avaient soignée pendant sa maladie.

Bonne nature!

Gui Patin raconte que le peintre hollandais Martin Heimskerk laissa, par son testament (1662), une somme destinée à doter tous les ans une fille du village où il était né à condition que, le jour des noces, le marié et la mariée viendraient, avec les conviés, danser sur sa fosse.

Sentant la mort s'approcher, Charles-Quint voulut se donner le spectacle de ses prochaines obsèques.

Il se coucha dans un cercueil, et, dans cette posture, entendit faire pour

lui-même toutes les prières que l'on fait pour ceux qui ne sont plus.

Au sortir de la bière, une fièvre ardente le saisit et la fiction ne tarda pas à devenir une réalité.

**

Un ivrogne à l'agonie refusait de se confesser.

— Pourquoi faire? disait-il, je n'ai jamais commis d'autre faute que de boire du vin qui n'était pas bon

— Vous vous en repentez et vous promettez, si Dieu vous rend la vie, de n'en jamais plus boire?

— De mauvais? bien certainement.

Voltaire, qui parvint à un âge fort avancé, était d'une maigreur extrême. C'est à ce sujet que Piron, qui ne manquait aucune occasion de tourner en ridicule le Philosophe de Ferney, décocha le sarcasme suivant :

Sur l'auteur dont l'épiderme.
Est collé tout près des os,
La mort tarde à frapper ferme
De peur d'ébrécher sa faux.

A VENDRE

12 BÉLIERS SOUTHDOWN

S'adresser chez M. Gatté, cultivateur à Moussy-le-Vieux

PRESSOIR nouveau serrage



BROYEUR SIMON

Seul Agent : A. SONNIER, Chevalier du Mérite agricole, à Charny (Seine-et-Marne).

A Meaux, café de « La Paix » tous les samedis.

Librairie-Imprimerie - Papeterie

E. LEMARIÉ, à Dammartin

GRAND CHOIX

DE

Cartes Postales

de Fantaisie

EN NOIR ET EN COULEUR

Depuis 50 cent. la Douzaine

Vient de Paraître.

Cartes Postales très finement coloriées de :

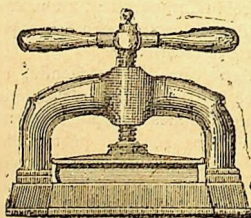
La Vue générale de Dammartin.
— Promenades du Château — L'Étang et le Collège de Juilly. —
Vue générale du Mesnil-Amelot. —
Compans-la-Ville — Église d'Ève.

La Collection sera continuée.

L'exemplaire.... 0^{fr}. 10

Cartes Postales de Mitry-Mory, Le Mesnil-Amelot et Moussy-le-Neuf. Vingt vues diverses en noir.

La Douzaine..... 0^{fr}. 75



PRESSES A COPIER

Modèle N° 1, fonte bronzée..... 10 fr.

Modèle N° 2, — — 12 fr.

Modèle N° 3, plateau renforcé, marbré 14 fr. 50

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Dammartin — Imp. E. LEMARIÉ